

Annonce

Le syndicat intercommunal à vocation écologique se propose d'engager

- **Un(e) Receveur / Receveuse à titre accessoire**, occupé(e) à environ 8 heures par semaine ;

Conformément à la législation sur la comptabilité communale, le/la candidat(e) doit **obligatoirement posséder le statut de receveur communal nommé (ou être inscrit(e) sur la liste d'aptitude aux fonctions de receveur)**. Les candidatures de personnes ne remplissant pas cette condition statutaire ne pourront pas être prises en considération.

Sous l'autorité du bureau syndical, le/la receveur(se) à titre accessoire sera chargé(e) de la gestion financière et comptable du syndicat, notamment :

- La tenue de la comptabilité budgétaire et générale du syndicat.
- Le contrôle, le recouvrement et l'encaissement des recettes.
- Le paiement des dépenses régularisées par l'ordonnateur.
- La gestion de la trésorerie et le conseil financier auprès des organes du syndicat.
- L'établissement du bilan annuel et du compte pertes & profits.
- Le suivi et la comptabilisation des amortissements des immobilisations

Pièces à joindre :

1. lettre de motivation
2. notice biographique (CV) avec photo récente
3. copie de la délibération de nomination officielle en tant que receveur communal, le cas échéant

Les candidatures munies des pièces à l'appui requises sont à adresser au Bureau du Syndicat Intercommunal à vocation écologique, 2-4, um Däich, L-3841 Schiffflange, ou sur candidatures@sivec.lu pour le vendredi, 11 septembre 2026 au plus tard.

Les dossiers de candidature incomplets ne seront pas pris en considération.

Schiffflange, le 28 août 2026

Le Bureau du Syndicat